



RAPPEL

*Dans un communiqué publié le 18 juin dernier (Le Relais 788), Mgr Denis Grondin exigeait, entre autres choses, que les conditions suivantes soient respectées pour la réouverture des églises : respect des mesures d'hygiène et des critères de distanciation exigés par la Santé publique, ouverture **progressive** des lieux de culte en concertation avec le curé ou le modérateur de l'unité, donc **pas toutes les églises en même temps**, et l'assurance qu'une équipe de bénévoles responsables soit en place pour l'accueil et la désinfection des lieux. Vous trouverez ci-dessous un second communiqué de Mgr Grondin sur ce sujet ainsi que des informations sur le nombre de personnes que l'on peut accueillir lors des célébrations pendant la reprise progressive des services religieux.*

MESSAGE DE MGR DENIS GRONDIN


**À tous les prêtres modérateurs, aux curés,
aux équipes pastorales et aux assemblées de fabrique.**

Sujet : Limitation du nombre de personnes dans les églises

Rimouski, 30 juin 2020 - Mgr Pierre Murray, de l'Assemblée des évêques catholiques du Québec, nous informe que la limite maximale de 50 personnes lors d'un rassemblement ne s'applique pas aux églises. D'après les propos du Dr Horacio Arruda en point de presse le 29 juin 2020, cette limite ne s'appliquerait qu'aux festivals. Il apparaît que, pour les églises, tant que la distanciation physique de 2 mètres est respectée, que les gens portent le masque et qu'il n'y ait pas de chorale, **le nombre n'est pas un enjeu**. L'Assemblée des évêques prévoit que les limites sur les lieux de culte seront levées très prochainement.

En conséquence, j'autorise, à compter **du 1^{er} juillet 2020**, les prêtres ou autres présidents ou présidentes de célébrations à accueillir un plus grand nombre de personnes, tout en respectant les normes hygiéniques exigées selon les protocoles et à condition de pouvoir compter sur une équipe pour les aider.

Pour ma part, je souhaite, dans les semaines à venir, faire le tour du diocèse au cours des prochains dimanches. Au plaisir de vous revoir bientôt.


+ Denis Grondin, archevêque de Rimouski

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Réouverture des églises et reprise progressive des services religieux

Rimouski, 29 juin 2020 - Comme partout au Québec, la réouverture des lieux de culte permet la reprise progressive des activités liturgiques dans notre diocèse. Le respect des protocoles et des normes de sécurité demande cependant que les équipes locales et les bénévoles puissent être formés pour maîtriser les mesures adaptées aux différentes célébrations. Des églises pourront donc rouvrir lorsque les équipes auront mis en place les protocoles visant à assurer la sécurité des paroissiennes et des paroissiens.

Il n’y a plus de limites quant au nombre de personnes qui peuvent être admises lors des célébrations dans les églises réouvertes. Pour toutes les informations concernant les services religieux, vous pouvez contacter le prêtre responsable de votre secteur pastoral ou de votre unité pastorale:

La Matanie	abbé Auguste Ifèdoun Agai	(418) 580-2649
Trois Pistoles	abbé Gérald Roy	(418) 725-4444
La Mitis	abbé Jean-Baptiste Allico	(418) 732-2167
Témiscouata	abbé Benoît Caron	(418) 714-2711 ou
	abbé Jacques-Daniel Boucher	(418) 855-2153
La Matapédia	abbé Marc-André Blaquièrre	(418) 631-6459
Rimouski	abbé Rodrigo Hernan Zuluaga	(418) 629-0570
Pic Champlain	abbé Jean-François Mélançon	(418) 750-5132
Témiscouata-sur-le-lac	abbé Jean-Baptiste Morales	(418) 899-6902

Cette crise sanitaire mondiale nous oblige à porter un regard nouveau sur nos façons de faire au quotidien. Il est difficile de prévoir ce que l’humanité retiendra de cette période trouble, mais la pandémie nous aura rappelé l’importance d’être ensemble et la force de l’entraide pour traverser une situation difficile.

Merci de votre précieuse collaboration et soyez assurés que tous les efforts nécessaires seront déployés pour vous offrir les services religieux adaptés à vos besoins, malgré les circonstances actuelles.

Au plaisir de vous revoir!

Ginette Larocque
Agente de communications
418 723-3320 poste 110
Courriel : ginette.larocque@dioceserimouski.com

RÉPONSE DU DR ARRUDA SUR LE NOMBRE DE PERSONNES

Voici le verbatim d’une question et de la réponse du Dr Arruda qui affirme que le chiffre d’un maximum de 50 personnes pour les rassemblements intérieurs n’est pas tant destiné aux églises, mais plutôt aux festivals, formellement interdits. Quant aux églises, pour autant que la distanciation physique est respectée, que les gens portent le masque et qu’il n’y a pas de chant, le nombre n’est pas un enjeu. Il cite d’ailleurs les pourparlers que les groupes religieux ont eus avec le gouvernement. Il annonce que très prochainement, les limites sur les lieux de culte seront levées.

POINT DE PRESSE DU DR ARRUDA LE 29 JUIN 2020 À 14H30

https://www.youtube.com/watch?v=Zib4oTipR3g&feature=emb_logo : voir à partir de la 21^e minute.

Question de Jérémy Bernier, du Journal de Québec, qui fait référence à cet article :

<https://www.journaldemontreal.com/2020/06/28/un-cure-brise-les-regles-de-la-sante-publique>

Question :

Hier à Québec il y a une église qui a admis environ 150 personnes à la messe dans une église qui d'ordinaire peut compter jusqu'à 1000 personnes. La distanciation était même meilleure que dans les centres commerciaux, selon le curé. D'ailleurs, la plupart des gens portaient le masque. Est-ce que selon vous, M. Arruda, vous découragez ce comportement-là ? Est-ce que le fait d'être plus de 50 dans une église peut comporter des risques malgré des mesures de protection ?

Réponse du Dr Arruda :

Tout va dépendre de la question de la distanciation. Vous savez, le nombre a été donné pour éviter la grande quantité de rassemblements. Ce qui est clair, par exemple, les festivals sont interdits, parce qu'il y a des rassemblements avec beaucoup de personnes qui se croisent dans un univers festif où on peut chanter, etc. Dans une église, actuellement, les chiffres aussi vont monter sous peu. Tant et aussi longtemps que les mesures de distanciation sont présentes, que les gens vont porter le masque, on demande aux gens de ne pas chanter. Toutes sortes de procédures ont été faites avec les différentes communautés religieuses; je pense que si cela est respecté, le risque est diminué. Le nombre est un facteur utilisé notamment et surtout à l'intérieur et dans les lieux privés, parce que les contacts y sont plus fréquents. Dans les lieux physiques plus grands, quand la distance est respectée, on peut considérer que c'est adéquat.

Et à cette période-ci, il faut comprendre que la circulation est moins importante, mais ça pourrait revenir. L'important, c'est le respect des consignes de distanciation, le port du masque et d'éviter de chanter.

(Transcription maison faite par le Secrétariat de l'AECQ. Mgr Pierre Murray, secrétaire général.)

VIDÉOS POUR LA RÉOUVERTURE DES LIEUX DE CULTE

Une équipe du diocèse de Trois-Rivières, en collaboration avec la webtélé du diocèse de Québec ECDQ.tv, vous invite à découvrir en quoi consistent les nouvelles mesures sanitaires mises en place dans les églises du Québec. En ce début d'été 2020, une première étape de « déconfinement » par la santé publique nous permet de reprendre progressivement les célébrations. Elle comporte plusieurs règles permettant de protéger les personnes les plus vulnérables à la COVID-19. Apprivoisons-les ensemble ! Au plaisir de relever tous ensemble ce défi, et de pouvoir nous retrouver bientôt !

● **Tutoriel pour l'ouverture des églises québécoises** : cette vidéo dresse un portrait large du « comment ça se passera possiblement » dans une église près de chez vous au temps de la COVID :

<https://youtu.be/NbuRzKK4WAo>

● S'il est demandé dans votre église de **porter un masque au moment de communier**, voici une brève vidéo permettant de visualiser comment on peut procéder. Cette capsule est extraite du tutoriel pour l'ouverture des églises mentionné ci-dessus. Ces vidéos sont destinées aux paroissiens et paroissiennes du Québec : <https://youtu.be/nuKcsSkNByc>